

COMMENT ADMINISTRER SON ENTITÉ sur le portail de réservation Mégalis Bretagne

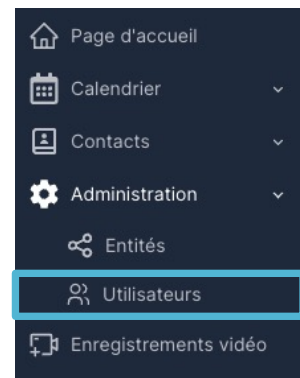
→ COMMENT GÉRER LES UTILISATEURS/PLANIFICATEURS DE SON ENTITÉ ?

Seul l'administrateur de votre entité peut créer/supprimer un utilisateur. Il lui suffit d'aller dans l'onglet

Administration > Utilisateurs

Dans l'onglet **utilisateur**, vous verrez également le nombre d'utilisateur licencié de votre entité versus le nombre de licences allouées à votre entité

Chaque entité adhérente au service visioconférence Mégalis Bretagne dispose d'un nombre de « licences nommées » en fonction de la taille de sa collectivité. Elle peut souscrire à des licences supplémentaires sur demande auprès des services Mégalis Bretagne.



Un Administrateur ou un Organisateur délégué qui n'aurait pas l'utilité de planifier des conférences pour lui-même pourra se désactiver dans la liste des utilisateurs, il ne consommera ainsi pas de licence.

Actif

Mégalis Bretagne | Rôle

Genre | Prénom... | Nom...

Email... | Téléphone...

Mot de passe... | Mot de passe confirmé...

France | Code Postal...

+01:00

Dans le cadre d'une gestion optimale des licences allouées à son entité, un administrateur peut **Activer/Désactiver** temporairement un utilisateur. La désactivation permettra de libérer une licence de manière temporaire ou définitive.

COMMENT ADMINISTRER SON ENTITÉ sur le portail de réservation Mégalis Bretagne

→ LES DIFFÉRENTS RÔLES DES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME ?

Le ou les administrateurs d'une entité doivent déterminer un rôle à chaque nouvel inscrit. Il existe trois rôles sur la plateforme : **Utilisateur – Organisateur Délégué et Administrateur**. Pour information il existe même un quatrième rôle dont dispose uniquement le support de CapVisio. : **le rôle de Concierge**

L'utilisateur peut :

- Planifier ses réservations de visioconférence.
- Ajouter et gérer des contacts personnels à son annuaire
- Enregistrer ses visioconférences et gérer ses enregistrements
- Streamer sa conférence (avec l'aide du support CapVisio)

L'organisateur délégué peut :

Accéder aux mêmes fonctionnalités que l'utilisateur

- Planifier une réunion en choisissant un organisateur tiers à la conférence. A la condition qu'il s'agisse d'un utilisateur licencié de son entité.

L'administrateur délégué peut :

Accéder aux mêmes fonctionnalités que l'organisateur délégué et peut

- Créer, modifier, supprimer des utilisateurs pour son entité
- Accéder aux statistiques de son entité.

Le concierge peut :

Accéder aux mêmes fonctionnalités que l'administrateur délégué et peut

- Créer des VMR permanente pour les entités
- Accéder au planning de toutes les entités
- Accéder aux statistiques de toutes les Entités
- Planifier une réunion en choisissant un organisateur tiers à la conférence. A la condition qu'il s'agisse d'un utilisateur licencié de la plateforme



SUPPORT TECHNIQUE

En cas de problème technique, veuillez contacter le :

02 14 02 14 10

